



DEC123243DIST

**Décision portant nomination de Mme Christine WEIL\_MIKO en qualité de chargée de mission.**

**Le Président**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100176DAJ portant organisation de la direction de la direction de l'information scientifique et technique ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme WEIL-MIKO Christine, IR1, affectée à l'INIST (UPS76) est nommée chargée de mission auprès du Président pour la Direction de l'information scientifique et technique du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet les négociations et les acquisitions de ressources numériques nationales. Pour l'exercice de cette mission, Mme WEIL-MIKO Christine demeure affectée à l'INIST à Vandoeuvre les Nancy (54).

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, Mme Christine WEIL-MIKO percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Est.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre nationale de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS